

**Assurer la production de denrées d'origine animale saines, sans nuisances et sans souffrance. Ces missions s'étendent le long de la chaîne alimentaire, de l'alimentation animale en amont jusqu'au transport des animaux à l'abattoir en passant par toutes les phases de l'élevage.**

### Service Vétérinaire Santé et Protection Animales

#### Ses missions :

- ➔ Organiser et coordonner la lutte contre les maladies animales soit parce qu'elles sont transmissibles à l'homme (*tuberculose, brucellose, rage,...*), soit parce qu'elles ont une incidence sur la santé des cheptels avec un fort impact économique (*fièvre aphteuse, pestes porcines,...*).
- ➔ Contrôler les conditions d'élevage, de détention et de transport des animaux sur le plan de leur bien-être, et vérifier la mise en œuvre de la réglementation visant à les prémunir contre les mauvais traitements.
- ➔ Vérifier l'application de la réglementation en matière d'identification et de traçabilité des animaux vivants.
- ➔ Contrôler l'usage et la distribution des médicaments vétérinaires.
- ➔ Délivrer les certificats d'exportations d'animaux vivants et surveiller les importations.
- ➔ Délivrer les autorisations nécessaires à certaines activités (qualification des cheptels, agréments, certificat de capacité, certificats d'aptitude, certificat sanitaires...)



**Assurer la sécurité et la qualité de l'alimentation en veillant au respect des règles de sécurité sanitaire, de la qualité des produits d'origine animale**

### Service Vétérinaire Sécurité Sanitaire des Aliments

#### Ses missions :

- ➔ Instruire les demandes d'autorisation pour la production et l'entreposage de denrées d'origine animale en veillant à la maîtrise sanitaire des produits et des procédés par les professionnels.
- ➔ Surveiller la salubrité des denrées d'origine animale et prévenir leur contamination à tous les stades de la production en contrôlant les conditions d'hygiène et de fonctionnement des établissements.
- ➔ Gérer les alertes alimentaires et les intoxications alimentaires collectives.
- ➔ Participer aux plans nationaux de contrôle et de surveillance des denrées alimentaires.
- ➔ Certifier que les denrées d'origine animale importées et exportées soient saines et sûres.
- ➔ Veiller la salubrité des denrées d'origine animale importées à l'attention de la consommation humaine (mission SIVEP)"  
Veiller à la qualité des produits importés destinés à l'alimentation animale (mission SIVEP)



**Assurer la protection de l'environnement dans les domaines des installations classées et de la faune sauvage captive**

### Service Vétérinaire Environnement

#### Ses missions :

- ➔ Contrôler l'impact des élevages et des industries agro-alimentaires sur l'environnement (gestion des déchets et des effluents, prévention de la pollution de l'eau et de l'air...) et sur la santé des personnes (prévention de la légionellose).
- ➔ Instruire les dossiers au titre des Installations Classées (autorisations, enregistrements).
- ➔ Veiller aux conditions de détention et de transport des animaux de la faune sauvage captive (parcs zoologiques, élevages, magasins).
- ➔ Instruire les dossiers de demande de certificats de capacité et d'autorisations d'ouverture.
- ➔ Contrôler les conditions d'élimination des produits pouvant présenter un risque pour la santé et les conditions de valorisation des sous-produits d'origine animale.



Animaux de zoo et autres captifs

Assurer l'information et protéger les consommateurs en matière de produits industriels et de services

**Service CCRF  
Protection Économique  
des Consommateurs**

Ses missions :

➔ Contrôler les règles d'information du consommateur, des crédits, du démarchage à domicile, de la vente à distance, les pratiques commerciales trompeuses ou agressives dans tous les secteurs de la consommation. (commerce de détail, commerce électronique, services financiers, services à la personne, téléphonie...).

➔ Contrôler la sécurité des produits manufacturés (matériels électriques, outillage de jardin, jouets, produits chimiques et cosmétiques...) et des prestations de service (aires de jeux, équipements récréatifs ou de loisirs, cabines UV, etc...).

➔ Gérer les alertes et des signalements des services et des produits dangereux.



Assurer le respect des règles de sécurité sanitaire, de la qualité des produits et la loyauté des transactions dans le domaine des produits alimentaires : lutte contre les « pratiques commerciales trompeuses », vérification des étiquetages (ingrédients, dénominations de vente, dates limites de consommation, présence d'allergènes, température de conservation, véracité des mentions valorisantes...).

**Service CCRF  
Produits alimentaires**

Ses missions :

➔ Contrôler les établissements de la distribution alimentaire, des métiers de bouche, de la restauration commerciale y compris en matière d'information du consommateur sur les prix ou les promotions.

➔ S'assurer de la maîtrise des risques sanitaires, de la loyauté et la qualité des produits d'origine végétale : fruits et légumes, filières céréales, boissons, matières grasses végétales, compléments alimentaires, produits diététiques, épicerie et gérer les alertes.

➔ S'assurer de la qualité et de la sécurité alimentaires

➔ Contrôler la fabrication des aliments pour animaux.



**Direction départementale  
de la Protection des Populations**

Issue du regroupement des Services Vétérinaires (DDSV) et de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (CCRF), elle permet d'affirmer l'unité de l'État et de renforcer ses fonctions d'information, de prévention et de contrôle. Sous l'autorité du Préfet, elle permet une coordination de proximité quant aux programmes de contrôle nationaux et une cohérence de l'action de l'État.

L'ensemble des missions est mis en œuvre dans 5 services techniques. Le secrétariat général **commun départemental de la Préfecture** assure le fonctionnement de la structure.



 **10 bd Gaston Doumergue - BP 76315  
44263 NANTES CEDEX 2**

 **Téléphone : 02.40.08.86.55 - Télécopie : 02.40.08.86.66**  
**Courriel : [ddpp@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddpp@loire-atlantique.gouv.fr)**

 **Horaires d'ouverture : 9H – 12H30 / 13H 30 – 16H**

 **Bureau export animaux vivants :**  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 9H – 12H 30

 **Accès :**  
Tram ligne 2 et 3 – arrêt Vincent Gâche  
Busway ligne 4 – arrêt Tripode  
ChronoBus C5 – arrêt Fonderies